



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Toulouse le 17 octobre 2025

DREAL - Direction énergie connaissance
Département autorité environnementale

Le directeur régional

ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone : 05 67 63 24 78

Examen au cas par cas
Numéro d'enregistrement de la demande : 007278/KK P Maître d'ouvrage : Projet : Projet d'ombrières agrivoltaïques à Florentin (81) Localisation : Auterive - 82-Tarn-et-Garonne date de réception du dossier : 16/10/2025

Objet : Demande de pièces complémentaires

Vous m'avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact concernant votre projet référencé ci-dessus.

À ce jour, votre dossier présente un certain nombre d'informations relatives à l'opération projetée mais qui s'avèrent incomplètes pour l'instruction du dossier. Aussi, en application des dispositions de l'article R. 122-3-1 II du Code de l'environnement, je vous demande de bien vouloir procéder aux compléments suivants :

- préciser la surface imperméabilisée et/ou artificialisée, en distinguant ce qui relève des panneaux eux-mêmes de ce qui concerne les éléments connexes (voiries, onduleurs, équipements techniques, etc.). Le dossier présente à ce titre des données divergentes (14 821 m² contre 28 218 m²) ;
- décrire les ouvrages ou équipements prévus pour la gestion des eaux pluviales ;
- présentation une cartographie des obligations légales de débroussaillage, supposées aux habitats ;
- localiser précisément la base de vie, les locaux techniques, les zones de stockage des

matériaux, ainsi que le positionnement des pistes légères et lourdes et de la citerne incendie;

- fournir les informations relatives à l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation du projet, notamment le tracé du raccordement, la création d'une piste d'accès au site et les éventuelles obligations légales de débroussaillage (OLD) ;
- caractériser les incidences potentielles du projet dans son ensemble sur les habitats naturels, la faune et la flore en présence (effets directs et indirects, y compris ceux liés au raccordement et aux OLD) ;
- présenter une analyse paysagère du projet, comprenant des photomontages réalisés depuis les habitations, les axes routiers et les centres-bourgs. Cette analyse et les visuels devront tenir compte de la hauteur réelle des installations prévues.

Ces pièces complémentaires doivent être transmises via votre portail pétitionnaire.

Vous pouvez également les transmettre par courrier ou par dépôt dans nos bureaux à l'adresse :

DREAL Occitanie
DEC / DAE
1 place Emile Blouin - CS 10008
31 952 Toulouse Cedex 9

La cheffe de département autorité environnementale

A blue ink signature, appearing to read 'ATHANASE', is written over a light blue rectangular background.

Fabienne ATHANASE

Je vous précise que le délai d'instruction de 35 jours imparti à l'autorité environnementale pour rendre la décision de soumission ou de dispense à étude d'impact, est suspendu. Ce dernier débutera le jour de la réception de votre dossier complet.